

## Sujet 2009 – Note de Synthèse – TREMPLIN 1

### Consignes

Cet exercice comporte deux parties obligatoires :

- **La synthèse (60% de la note)**

Le candidat rédigera une note de synthèse, titrée, présentant les idées essentielles des trois textes de ce dossier, sans aucun jugement personnel ou en évitant toute citation ou toute paraphrase du texte. Il confrontera les points de vue exposés par les auteurs sur l'objet commun de leurs réflexions. Confronter signifie mettre en valeur les convergences et les divergences entre les auteurs, ce qui implique bien évidemment que chaque idée soit attribuée à son auteur désigné par son nom.

Cette note comportera 550 mots (+ ou – 50 mots). Toute tranche entamée de 25 mots, au-delà ou en deçà de ces limites, entraînera une pénalisation d'un point avec un maximum de deux points retranchés. Le titre ne compte pas dans le nombre de mots. Les références aux auteurs et aux textes cités sont comptabilisées.

On appelle mot toute unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Les lettres euphoniques ne sont pas considérées comme des mots. Un millésime (2005 par exemple) est un mot. Par exemple « c'est-à-dire » compte pour 4 mots, « aujourd'hui » pour deux mots et « va-t-on » pour deux mots, car « t » y étant la lettre euphonique, ne compte pas.

Le candidat indiquera le nombre de mots à la fin de sa synthèse. Il insérera dans le texte de sa note de synthèse, tous les cinquante mots, une marque très visible, faite à l'encre et composée de deux traits : // , cette marque sera répercutée dans la marge. Il donnera aussi un titre au résumé du dossier. Ce titre ne compte pas dans le nombre de mots mais il sera pris en compte pour affiner la notation.

Les éléments de la notation sont les suivants :

- perception de l'essentiel (c'est-à-dire compréhension des idées et élimination de l'accessoire, aptitude à mettre en évidence les points communs et les divergences), pertinence du titre.

- composition d'un compte-rendu aussi fidèle et aussi complet que possible (c'est-à-dire restituant exhaustivement la confrontation). La synthèse doit être entièrement rédigée et ne pas comporter d'abréviations ou de noms d'auteurs entre parenthèses par exemple.

- clarté de la synthèse (c'est-à-dire aptitude à présenter clairement la question et à élaborer un plan rigoureux et pertinent envisageant successivement les différents aspects du thème, capacité à faire ressortir nettement le plan par la présentation des idées dans des paragraphes distincts, par exemple en ouvrant chaque partie par une question et par la présence de très courtes introduction et conclusion obligatoires).

- présentation matérielle et expression : orthographe, syntaxe, ponctuation, accentuation,

qualité du style, vocabulaire (clarté et précision, absence d'impropriétés, maîtrise des polysémies). Un barème de pénalisation sera appliqué en cas d'inobservation des règles de l'expression écrite : 3 fautes = --1 point, 6 fautes = --2 points. Le retrait maximal de points pour la formulation est de deux points.

- respect des consignes données. En cas de non-respect des consignes autres que celles portant sur la formulation ou la quantité de mots, il sera enlevé au maximum un point.

- **La réflexion argumentée (40 % de la note)**

Ensuite le candidat répondra en 120 mots maximum à la question suivante :

**La raison d'État suffit-elle à exclure toute opposition ?**

Le candidat justifiera sa réponse personnelle avec un ou deux arguments essentiels qu'il pourra éventuellement illustrer.

---

**Texte n° 1**

*Division de l'instruction publique en trois parties.*

De toutes ces réflexions, on voit naître la nécessité de trois espèces d'instruction très distinctes.

D'abord, une instruction commune où l'on doit se proposer :

- 1° D'apprendre à chacun, suivant le degré de sa capacité et la durée du temps dont il peut disposer, ce qu'il est bon à tous les hommes de connaître, quels que soient leur profession et leur goût
- 2° De s'assurer un moyen de connaître les dispositions particulières de chaque sujet, afin de pouvoir en profiter pour l'avantage général ;
- 3° De préparer les élèves aux connaissances qu'exige la profession à laquelle ils se destinent.

La seconde espèce d'instruction doit avoir pour objet les études relatives aux diverses professions qu'il est utile de perfectionner, soit pour l'avantage commun, soit pour le bien-être particulier de ceux qui s'y livrent.

La troisième enfin, purement scientifique, doit former ceux que la nature destine à perfectionner l'espèce humaine par de nouvelles découvertes ; et par là faciliter ces découvertes, les accélérer et les multiplier.

*Nécessité de distinguer, dans chacune, l'instruction des enfants et celle des hommes.*

Ces trois espèces d'instruction se divisent encore en deux parties. En effet, il faut d'abord apprendre aux enfants ce qu'il leur sera utile de savoir, lorsqu'ils entreront dans la jouissance entière de leurs droits, lorsqu'ils exerceront d'une manière indépendante les professions auxquelles ils sont destinés ; mais il est une autre espèce d'instruction qui doit embrasser toute la vie. L'expérience a prouvé qu'il n'y avait

pas de milieu entre faire des progrès ou des pertes. L'homme qui, en sortant de son éducation, ne continuerait pas de fortifier sa raison, de nourrir par des connaissances nouvelles celles qu'il aurait acquises, de corriger les erreurs ou de rectifier les notions incomplètes qu'il aurait pu recevoir, verrait bientôt s'évanouir tout le fruit du travail de ses premières années ; tandis que le temps effacerait les traces de ces premières impressions qui ne seraient pas renouvelées par d'autres études, l'esprit lui-même, en perdant l'habitude de l'application, perdrait de sa flexibilité et de sa force. Pour ceux mêmes à qui une profession nécessaire à leur subsistance laisse le moins de liberté, le temps de l'éducation n'est pas, à beaucoup près, tout celui qu'ils peuvent donner à s'instruire. Enfin, la découverte des vérités nouvelles, le développement, le progrès ou l'application des vérités déjà connues, la suite des événements, les changements dans les lois et les institutions, doivent amener des circonstances où il devienne utile, et même indispensable, d'ajouter de nouvelles lumières à celles de l'éducation. Il ne suffit donc pas que l'instruction forme des hommes ; il faut qu'elle conserve et perfectionne ceux qu'elle a formés, qu'elle les éclaire, les préserve de l'erreur, les empêche de retomber dans l'ignorance ; il faut que la porte du temple de la vérité soit ouverte à tous les âges, et que si la sagesse des parents a préparé l'âme des enfants à en écouter les oracles, ils sachent toujours en reconnaître la voix, et ne soient point, dans le reste de leur vie, exposés à la confondre avec les sophismes de l'imposture. La société doit donc préparer des moyens faciles et simples de s'instruire, pour tous ceux à qui leur fortune ne permet pas de se les procurer, et qu'une première éducation n'a pas mis à portée de distinguer par eux-mêmes et de chercher les vérités qu'il leur serait utile de connaître.

*Nécessité de diviser l'instruction en plusieurs degrés, d'après celui de la capacité naturelle et le temps qu'on peut employer à s'instruire.*

Les enfants, suivant la richesse de leurs parents, les circonstances où se trouvent leurs familles, l'état auquel on les destine, peuvent donner plus ou moins de temps à l'instruction. Tous les individus ne naissent pas avec des facultés égales, et tous enseignés par les mêmes méthodes, pendant le même nombre d'années, n'apprendront pas les mêmes choses. En cherchant à faire apprendre davantage à ceux qui ont moins de facilité et de talent, loin de diminuer les effets de cette inégalité, on ne ferait que les augmenter. Ce n'est point ce que l'on a appris qui est utile, mais ce que l'on a retenu, et surtout ce que l'on s'est rendu propre, soit par la réflexion, soit par l'habitude.

La somme des connaissances qu'il convient de donner à chaque homme, doit donc être proportionnée non seulement au temps qu'il peut donner à l'étude, mais à la force de son attention, à l'étendue et à la durée de sa mémoire, à la facilité et à la précision de son intelligence. La même observation peut également s'appliquer à l'instruction qui a pour objet les professions particulières, et même aux études vraiment scientifiques.

Or, une instruction publique est nécessairement la même pour tous les individus qui la reçoivent en même temps. On ne peut donc avoir

égard à ces différences qu'en établissant divers cours d'instruction gradués d'après ces vues, de manière que chaque élève en parcourrait plus ou moins de degrés suivant qu'il pourrait y employer plus de temps, et qu'il aurait plus de facilité pour apprendre. Trois ordres d'établissements paraissent suffire pour l'instruction générale, et deux pour celle qui est relative soit aux diverses professions, soit aux sciences. Chacun de ces ordres d'établissements peut même encore se prêter à divers degrés d'instruction, en donnant la facilité de resserrer le nombre des objets qu'elle peut embrasser, et de placer plus ou moins loin la limite de chacun. Alors un père sage, ou celui qui en remplirait les fonctions, pourrait adapter l'instruction commune et aux diverses dispositions des élèves et au but de leur éducation, suivant la facilité naturelle et le désir ou l'intérêt de s'éclairer. Dans les institutions établies pour les hommes, chacun trouverait de même une instruction proportionnée à ses besoins. Alors une éducation que l'équité doit destiner à tous ne serait plus combinée pour le petit nombre des hommes que la nature ou la fortune ont favorisés. »

Antoine Nicolas Caritat, Marquis de Condorcet

*Cinq mémoires sur l'instruction publique Premier mémoire*  
(1791) © Flammarion

## **Texte n° 2**

### *Le capital hérité et le capital acquis*

Ainsi, les différences que la relation au capital scolaire laisse inexplicables et qui se manifestent principalement en relation avec l'origine sociale peuvent tenir à des différences dans le mode d'acquisition du capital culturel actuellement possédé ; mais elles peuvent tenir aussi à des différences dans le degré auquel ce capital est reconnu et garanti par le titre scolaire, une fraction plus ou moins importante du capital effectivement possédé pouvant n'avoir pas reçu la sanction scolaire, lorsqu'il a été directement hérité de la famille et même lorsqu'il a été acquis scolairement. Étant donné l'importance de l'effet de survivance du mode d'acquisition, les mêmes titres scolaires peuvent garantir des rapports à la culture très différents, — de moins en moins toutefois à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie scolaire et que croît le prix reconnu par l'école aux manières d'user du savoir par rapport au prix accordé au savoir. Si le même volume de capital scolaire comme capital culturel garanti peut correspondre à des volumes différents de capital culturel socialement rentable, c'est d'abord que l'institution scolaire qui, ayant le monopole de la certification, régit la conversion du capital culturel hérité en capital scolaire, n'a pas le monopole de la production du capital culturel : elle accorde plus ou moins complètement sa sanction au capital hérité (effet de conversion inégale du capital culturel hérité) parce que, selon les moments et, au même moment, selon les niveaux et les secteurs, ce qu'elle exige se réduit plus ou moins complètement à ce qu'apportent les « héritiers » et parce qu'elle reconnaît plus ou moins valeur à d'autres espèces de capital incorporé

et à d'autres dispositions (comme la docilité à l'égard de l'institution elle-même).

Le décalage entre le capital scolaire et le capital culturel effectivement possédé qui est au principe de différences entre détenteurs d'un capital scolaire identique peut aussi résulter du fait que le même titre scolaire peut correspondre à des temps de scolarisation très inégaux (effet de conversion inégale du capital culturel scolairement acquis) : les effets directs ou indirects d'une ou plusieurs années d'études peuvent en effet n'être pas sanctionnés par le diplôme — comme c'est le cas avec tous ceux qui ont abandonné leurs études entre la troisième et la terminale ou, à un autre niveau, ceux qui ont passé une ou deux années en faculté sans obtenir de titre. Mais en outre, du fait que la fréquence de ce décalage s'est accrue à mesure que s'accroissaient les chances d'accès des différentes classes à l'enseignement secondaire et supérieur, des agents appartenant à des générations différentes (saisies sous forme de tranches d'âge) ont toutes les chances d'avoir consacré un nombre d'années d'études très différent (avec tous les effets corrélatifs, dont l'élévation de la compétence non sanctionnée bien sûr, mais aussi l'acquisition d'un rapport différent à la culture — effet d'« estudiantisation » —, etc.) dans des institutions scolaires très différentes par leurs maîtres, leurs méthodes pédagogiques, leur recrutement social, etc., pour obtenir un titre identique. Il s'ensuit que les différences associées à la trajectoire sociale et au volume du capital culturel hérité se doublent de différences qui, surtout visibles chez les membres de la petite bourgeoisie eux-mêmes issus de la petite bourgeoisie ou des classes populaires (et particulièrement représentés dans la petite bourgeoisie établie), reflètent des changements de l'état des rapports entre le système d'enseignement et la structure des classes sociales : à ces différents modes de génération correspondent des rapports différents au système scolaire qui s'expriment dans des stratégies différentes d'investissement culturel non garanti par l'institution scolaire (c'est-à-dire d'autodidaxie).

L'autodidacte d'ancien style se définissait fondamentalement par une révérence à l'égard de la culture qui était l'effet d'une exclusion à la fois brutale et précoce et qui conduisait à une dévotion exaltée et mal orientée, donc vouée à être perçue par les tenants de la culture légitime comme une sorte d'hommage caricatural(1). Chez ces « primaires » qui cherchent dans une autodidaxie foncièrement orthodoxe une manière de continuer par leurs propres moyens une trajectoire brutalement interrompue, tout le rapport à la culture légitime et aux autorités détentrices de l'autorité sur cette culture reste marqué par le fait qu'ils ont été exclus par un système capable d'imposer aux exclus la reconnaissance de leur propre exclusion. Au contraire, les autodidactes nouveau style se sont souvent maintenus dans le système scolaire jusqu'à un niveau relativement élevé et ont acquis au cours de cette longue fréquentation mal récompensée un rapport à la fois « affranchi » et désabusé, familier et désenchanté avec la culture légitime qui n'a rien de commun avec la révérence lointaine de l'ancien autodidacte, bien qu'il conduise à des investissements tout aussi intenses et passionnés, mais placés sur de tout autres terrains, la bande dessinée

ou le jazz, domaines abandonnés ou dédaignés par l'univers scolaire, plutôt que l'histoire ou l'astronomie, la psychologie (voire la parapsychologie) ou l'écologie plutôt que l'archéologie ou la géologie. C'est sans doute dans ces catégories que se recrute le public de toutes les productions que l'on range dans la « contre-culture » (Charlie-Hebdo, l'Écho des Savanes, Sexpol, etc.), et qui offrent aujourd'hui sous une forme journalistique les productions de l'avant-garde intellectuelle comme d'autres « vulgarisent » (c'est-à-dire diffusent au-delà du groupe des récepteurs légitimes) les produits de l'arrière-garde académique (Historia par exemple) ou de l'avant-garde consacrée (Le Nouvel Observateur).

Les détenteurs du monopole de la manipulation du sacré, lettrés de toutes les églises, n'ont jamais beaucoup d'indulgence pour ceux qui prétendent « découvrir en eux-mêmes les sources de l'autorité traditionnelle » et accéder sans intermédiaires au dépôt dont ils ont la garde : comme le montre bien Gershom Scholem, ils mettent toujours « autant de barrières que possible sur les pas du candidat au chemin mystique [...] et quand les barrières effraient le pèlerin et le forcent à se contenter de l'ancienne route, parce que les nouvelles lui sont rendues inaccessibles, il en va d'autant mieux du point de vue de l'autorité »(2). Mais la censure préventive de l'institution peut s'exercer sans que personne n'ait à exercer ni contrôle ni contrainte : tandis que les autodidactes traditionnels attendent encore de l'institution scolaire qu'elle leur indique et leur ouvre les raccourcis de la vulgarisation et de la vulgate, toujours dominées plus ou moins directement, par l'institution, les plus affranchis des nouveaux autodidactes cherchent leurs maîtres à penser parmi des hérésiarques qui remplissent encore la fonction traditionnellement impartie aux autorités, à savoir, comme dit aussi Scholem, d'« annoncer au néophyte les expériences auxquelles il doit s'attendre » et de lui « fournir les symboles grâce auxquels il pourra les exprimer ».

(1)[Note de l'auteur] La reconnaissance de l'incompétence et de l'indignité culturelle qui caractérise l'autodidaxie ancienne s'observe surtout chez les membres de la petite bourgeoisie établie issus

des classes populaires ou moyennes qui disent par exemple avec une très forte fréquence (70 % contre 31 % dans la petite bourgeoisie nouvelle issue des mêmes classes) que « la peinture c'est

bien mais c'est difficile ». L'aliénation culturelle des autodidactes à l'ancienne ne se manifeste jamais aussi clairement que dans leur inclination à donner les preuves de leur culture lors même

qu'on ne les leur demande pas, trahissant leur exclusion par leur souci de prouver leur appartenance (à l'inverse des bien-nés qui masquent leur ignorance en ignorant les interrogations ou les

situations capables de la mettre au jour).

(2)G. Scholem, *La Kabbale et sa symbolique*.

Pierre Bourdieu

*La distinction Critique sociale du jugement*

### Texte n° 3

L'explication n'est pas nécessaire pour remédier à une incapacité à comprendre. C'est au contraire cette incapacité qui est la fiction structurante de la conception explicatrice du monde. C'est l'explicateur qui a besoin de l'incapable et non l'inverse, c'est lui qui constitue l'incapable comme tel. Expliquer quelque chose à quelqu'un, c'est d'abord lui démontrer qu'il ne peut pas le comprendre par lui-même. Avant d'être l'acte du pédagogue, l'explication est le mythe de la pédagogie, la parabole d'un monde divisé en esprits savants et esprits ignorants, esprits mûrs et immatures, capables et incapables, intelligents et bêtes. Le tour propre à l'explicateur consiste en ce double geste inaugural. D'une part, il décrète le commencement absolu : c'est maintenant seulement que va commencer l'acte d'apprendre. D'autre part, sur toutes les choses à apprendre, il jette ce voile de l'ignorance qu'il se charge lui-même de lever. Jusqu'à lui, le petit homme a tâtonné à l'aveuglette, à la devinette. Il va apprendre maintenant. Il entendait des mots et les répétait. Il s'agit de lire maintenant et il n'entendra pas les mots s'il n'entend les syllabes, les syllabes s'il n'entend les lettres que ni le livre ni ses parents ne sauraient lui faire entendre mais seulement la parole du maître. Le mythe pédagogique, disions-nous, divise le monde en deux. Il faut dire plus précisément qu'il divise l'intelligence en deux. Il y a, dit-il, une intelligence inférieure et une intelligence supérieure. La première enregistre au hasard des perceptions, retient, interprète et répète empiriquement, dans le cercle étroit des habitudes et des besoins. C'est l'intelligence du petit enfant et de l'homme du peuple. La seconde connaît les choses par les raisons, elle procède par méthode, du simple au complexe, de la partie au tout. C'est elle qui permet au maître de transmettre ses connaissances en les adaptant aux capacités intellectuelles de l'élève et de vérifier que l'élève a bien compris ce qu'il a appris. Tel est le principe de l'explication. Tel sera désormais pour Jacotot (3) le principe de l'abrutissement.

Entendons-le bien, et, pour cela, chassons les images connues.

L'abrutisseur n'est pas le vieux maître obtus qui bourre le crâne de ses élèves de connaissances indigestes, ni l'être maléfique pratiquant la double vérité pour assurer son pouvoir et l'ordre social. Au contraire, il est d'autant plus efficace qu'il est savant, éclairé et de bonne foi. Plus il est savant, plus évidente lui apparaît la distance de son savoir à l'ignorance des ignorants. Plus il est éclairé, plus lui semble évidente la différence qu'il y a entre tâtonner à l'aveuglette et chercher avec méthode, plus il s'attachera à substituer l'esprit à la lettre, la clarté des explications à l'autorité du livre. Avant tout, dira-t-il, il faut que l'élève comprenne, et pour cela qu'on lui explique toujours mieux. Tel est le souci du pédagogue éclairé : le petit comprend-il ? il ne comprend pas. Je trouverai des manières nouvelles de lui expliquer, plus rigoureuses dans leur principe, plus attrayantes dans leur forme ; et je vérifierai qu'il a compris.

Noble souci. Malheureusement, c'est justement ce petit mot, ce mot d'ordre des éclairés — comprendre — qui fait tout le mal. C'est lui qui arrête le mouvement de la raison, détruit sa confiance en elle-même, la met hors de sa voie propre en brisant en deux le monde de l'intelligence, en instaurant la coupure de l'animal tâtonnant au petit monsieur instruit, du sens commun à la science. Dès lors qu'est prononcé ce mot d'ordre de la dualité, tout perfectionnement dans la manière de faire comprendre, cette grande préoccupation des méthodistes et des progressistes, est un progrès dans l'abrutissement. L'enfant qui ânonne sous la menace des coups obéit à la fêrule, et voilà tout : il appliquera son intelligence à autre chose. Mais le petit expliqué, lui, investira son intelligence dans ce travail du deuil : comprendre, c'est-à-dire comprendre qu'il ne comprend pas si on ne lui explique pas. Ce n'est plus à la fêrule qu'il se soumet, c'est à la hiérarchie du monde des intelligences. Pour le reste, il est tranquille comme l'autre : si la solution du problème est trop difficile à chercher, il aura bien l'intelligence d'écarquiller les yeux. Le maître est vigilant et patient. Il verra que le petit ne suit plus, il le remettra dans le chemin en lui réexpliquant. Ainsi le petit acquiert-il une intelligence nouvelle, celle des explications du maître. Plus tard il pourra être explicateur à son tour. Il possède l'équipement. Mais il le perfectionnera : il sera homme de progrès.

(3) Jacques Rancière valorise Joseph Jacotot, pédagogue innovant, lequel affirmait que l'homme — donc l'enfant — peut et doit apprendre par lui-même.

Jacques Rancière

*Le maître ignorant* (1987) © Librairie Anthème Fayard

### **proposition de corrigé pour la synthèse**

Les dérives discriminatoires de l'école républicaine

L'instruction publique obligatoire et gratuite devait démocratiser l'éducation. Condorcet, philosophe des Lumières, proposait de diversifier les cursus pour réaliser cette équité. Deux siècles plus tard le constat du sociologue Bourdieu révèle une accentuation des inégalités : dans l'école et parmi ceux qu'elle exclut. Le philosophe Jacques Rancière dénonce // , dans l'acte même d'expliquer, l'abrutissement qui stigmatise l'autodidacte. Ces réflexions sur l'école articulent leurs divergences autour de trois perspectives : la soumission aux dépositaires du savoir opposé à l'autodidactisme, l'impératif du modèle scolaire unique ou sa diversification, le progrès comme démocratisation ou élitisme.

La // scolarisation est-elle préférable à l'autodidaxie ? Pour Condorcet l' « Instruction publique », qu'il invente, concrétise un droit équitable à la formation de l'homme et du citoyen jusqu'alors réservée aux privilégiés. Aucune soumission aux dépositaires du savoir ou aux professionnels, eux-mêmes élèves d'écoles spécialisées : l'objectif // est le développement de l'esprit critique et le refus de la superstition. Mais les deux penseurs

contemporains opposent autodidactes et élève soumis. D'après Bourdieu, les exclus traditionnels du système scolaire gardaient le respect de leurs enseignants même dans l'échec ; les nouveaux évincés suivent les idoles de la // contre-culture. Les dépositaires du savoir se répartissent entre maîtres obtus reconnus et adeptes de la nouveauté, mais ils jouissent chacun de la déférence des étudiants. Après ce constat commun, seul Jacques Rancière s'insurge : les ignorants ont intériorisé leur incapacité d'apprendre par eux-mêmes suggérée par ces maîtres. Le // mythe de l'explication indispensable abrutit l'élève.

L'école doit-elle s'adapter à l'élève ou lui imposer un moule unique ? Jacques Rancière et Condorcet affirment que le maître doit moduler l'enseignement en fonction des difficultés ou des dispositions et disponibilités de l'apprenant : faire comprendre exige de // renouveler la pédagogie. L'essentiel des propositions de Condorcet détaille cette division de l'Instruction publique en fonction des aptitudes intellectuelles des étudiants, de leur âge ou du temps de loisir. Il diversifie les établissements selon les fonctions visées : culture élémentaire et citoyenne, formation professionnelle, recherche scientifique. Au contraire, Bourdieu révèle // l'exclusion des inadaptés au système, sortis sans diplôme. Au capital culturel hérité, s'ajoute le capital acquis dans et hors de l'institution mais seule l'école convertit ce savoir, le rentabilise. Ouvrir l'enseignement aux classes populaires démultiplie les inégalités et les réussites illusives.

Une éducation progressiste est- // elle démocratique et libératrice ? Bourdieu nuance la thèse de la reproduction sociale par l'école : la culture des héritiers privilégiés ne suffit pas. Cependant, la démocratisation des études créa de nouvelles discriminations par les conditions d'obtention du diplôme : durée et type de la scolarité. Les élites dissimulaient leur ignorance, // l'exclusion précoce du collégien le stigmatise, néanmoins les nouveaux étudiants même recalés se valorisent par la contre-culture. Les deux philosophes reconnaissent ces rapports entre école et pouvoirs. Alors que Condorcet voit dans l'institution scolaire républicaine le moyen d'un progrès vers les Lumières et l'égalité, par // la raison et pour l'Humanité, Jacques Rancière au contraire dénonce le despotisme du maître. Lier la compréhension à l'explication par le savant dévalorise l'ignorant et lui dénie l'usage de la raison. Instruire est alors asservir.

Aux privilégiés de l'Ancien régime l'école a substitué la distinction // de la bourgeoisie : les héritiers réussissent mieux. Diversifier les cursus et les institutions ne permit pas l'équité mais accentua ces discriminations. Pire, instruire s'oppose à l'autonomie de l'étudiant sous réserve d'une contre-culture iconoclaste.

589 mots

### **Commentaires du jury**

Les concours d'entrée en École Supérieure de Commerce proposent aux candidats des épreuves exigeantes, en matière de culture générale particulièrement. Tremplin 1 ne déroge pas à la règle. La synthèse de document, notamment, relève de ces exigences : les thèmes abordés par les extraits relèvent de questions classiques ou traditionnelles ou de débats d'actualité. Sur ce point, les correcteurs de la session 2009 regrettent presque unanimement les faiblesses qu'ont révélées de trop nombreuses copies. Condorcet n'est tout simplement pas identifié (voire totalement méconnu) ; les thèses du sociologue français Pierre Bourdieu sont ignorées ; les polémiques et interrogations sur la sélection

ou l'égalité des chances du primaire à l'université semblent avoir échappé aux préoccupations des candidats. Certes il reste possible de composer une copie correcte malgré ces carences. Toutefois les postulants aux postes de responsabilité auxquels préparent ces Écoles doivent se soucier d'élargir leur horizon intellectuel personnel. S'intéresser avec esprit critique et précision à l'actualité, consolider les fondamentaux de la pensée par l'appropriation des classiques, se tenir au courant des interrogations contemporaines, cela signifie s'instruire ou se cultiver. Il s'agit d'un antidote précieux et tellement agréable à la spécialisation qu'impliquent des études de plus en plus techniques ou « pointues » ! La préparation au concours intègre cette dimension de la culture personnelle !

L'épreuve de synthèse de textes du concours Tremplin 1 présente cette difficulté spécifique qu'elle combine deux épreuves en une. Sa durée de trois heures accentue encore la nécessité d'un entraînement pour apprendre à gérer le temps et pour acquérir les savoir-faire permettant une efficacité optimale. La réflexion argumentée requiert des qualités de jugement, la synthèse à proprement parler est un exercice extrêmement technique et rigoureux.

#### LA REFLEXION ARGUMENTEE

La réflexion argumentée reste la portion de l'épreuve que les candidats négligent beaucoup trop souvent. Pourtant avec 8 points sur le total de 20, elle représente 60 % de la note globale alors qu'elle ne relève pas des mêmes contraintes formelles que la synthèse. Le candidat est invité à répondre en 120 mots maximum à une question. Les consignes précisent qu'il faut justifier, argumenter et illustrer cette réponse personnelle. Le libellé du sujet 2009 est le suivant :

L'école garantit-elle l'égalité des chances ?

Rapport du jury – Concours Tremplin 1 – Épreuve de synthèse de textes – Session 2009 – 2 -

Ce travail offre l'occasion de manifester une réflexion personnelle, de faire preuve d'une originalité effective. Il impose que le candidat exerce son jugement, qu'il distingue l'important de l'accessoire, qu'il aille à l'essentiel et fasse preuve de concision. Esprit de finesse et esprit de géométrie sont de la sorte convoqués. Trop de copies se cantonnent à un discours convenu, oscillent entre des positions moyennes, alors que les candidats sont invités à s'engager, à prendre position et à convaincre. La pertinence des illustrations véritablement personnelles est également déterminante.

L'exercice porte néanmoins sur une question donc un problème précis et rigoureusement défini par le libellé. Il est indispensable de l'analyser et d'en lever les ambiguïtés. Cette année par exemple, la notion d' « égalité des chances » a été le plus souvent réduite à la question financière, or il y a bien d'autres privilèges que celui de l'argent. Les handicaps ou les histoires individuelles suscitent des ségrégations également redoutables. Mettre en rapport cette égalité avec la démocratisation de l'instruction publique ou avec la méritocratie laquelle voudrait n'imputer qu'au travail individuel les différences sociales aurait suffi pour qu'une copie s'éloigne des poncifs les plus éculés et simplistes. Un candidat perspicace aurait remarqué que le verbe « garantir » impose une obligation de résultat et non pas une obligation de service ou encore il aurait indiqué que « l'école », étymologiquement ce temps de loisir consacré à l'étude, n'est probablement pas l'unique lieu de l'égalisation des droits.

La réflexion argumentée offre aux candidats la possibilité d'exprimer leur personnalité voire leurs convictions, encore faut-il qu'ils s'astreignent à traiter du problème posé et qu'ils parviennent à étayer leur propos de façon pertinente et convaincante.

#### LA SYNTHÈSE

La synthèse est la partie de l'épreuve qui exige la plus grande maîtrise technique. Il

est recommandé aux candidats de s'entraîner car l'exercice n'est guère compatible avec l'improvisation.

Cette épreuve est d'abord un travail de lecture et de compréhension des extraits proposés. Il convient de dégager pour chaque texte : les thèses essentielles, la ligne directrice et la démarche. Ensuite la mise en rapport des conceptions et propos des auteurs convoqués conduit à leur confrontation, tant pour les points de convergence que pour les oppositions. La hiérarchisation des thèmes entre le principal et l'accessoire, les arguments et les illustrations ou exemples, les thèses majeures et les détails est le moyen de construire le plan et l'organisation de la synthèse.

Cette synthèse doit être introduite : un court paragraphe doit préciser le domaine concerné, le problème traité, les auteurs convoqués et les perspectives distinctes qui sont les leurs. Cette introduction s'achève par le plan de la synthèse.

Rapport du jury – Concours Tremplin 1 – Épreuve de synthèse de textes – Session 2009 – 3 -  
Le développement de la synthèse se décompose usuellement en trois ou quatre paragraphes. Chacune de ces portions de devoir trouve son unité dans un point de vue particulier de la confrontation des documents. Elle attribue à chaque fois, explicitement, la thèse évoquée au penseur qui la soutient. Il faut également mentionner les rapprochements, les regroupements partiels et les oppositions entre les textes. Une copie qui juxtaposerait les résumés successifs de chacun des documents proposés serait hors sujet et lourdement pénalisée : il ne s'agirait plus d'une synthèse.

La conclusion tire le bilan de la synthèse. Elle rappelle le domaine abordé et dégage l'intérêt de la confrontation. Il convient de montrer les enjeux des prises de position des différents auteurs. Les principales mises en rapport des thèses en présence peuvent être rappelées.

Ces quelques lignes extraites du rapport de la session 2008 précisent l'essentiel des exigences techniques de la synthèse. Les copies de la session 2009 ont respecté, dans leur immense majorité, ces consignes formelles rigoureuses. Les synthèses aberrantes sont devenues rarissimes, il semble judicieux de reconduire les formulations du rapport antérieur.

Les extraits de la session 2009 ont chacun à sa façon mis en évidence une difficulté spécifique de l'épreuve de synthèse de document.

Une page de Condorcet extraite du Premier des Mémoires sur l'instruction publique (1791) a le plus souvent été appréhendée sans tenir compte de son contexte historique. Sa dimension prospective ou programmatique, ses présupposés sur l'éducation et l'instruction, son caractère révolutionnaire sont demeurés inaperçus aux yeux de nombreux candidats. Toutes les indications fournies dans les sujets ont leur utilité. Il était difficile de confronter en vérité les textes des auteurs concernés en ignorant le statut particulier de ces lignes d'un philosophe des Lumières ! Le contexte notamment historique des documents à confronter peut ainsi se révéler déterminant.

Les lignes de Pierre Bourdieu, reprises de La Distinction, ont déconcerté bien des candidats par la subtilité de leur argumentation. Plaquer sur ce passage les thèses générales et caricaturales trop souvent attribuées à cet auteur empêchait d'en saisir l'originalité et l'intérêt. Le sociologue en ce texte limite l'impact du « capital culturel » et notamment sa transmission mécanique, il met en évidence la place de l'histoire individuelle. Il s'interroge principalement sur les autodidactes et distingue parmi ceux-ci des attitudes et des rapports différents au savoir et à ses dépositaires. Les candidats en l'occurrence n'ont souvent pas pris le temps de suivre dans le détail l'argumentation de l'auteur et de dégager ses thèses les plus subtiles.

Les lignes du philosophe Jacques Rancière ont souvent prêté à confusion voire à contre-sens ! Le caractère polémique et donc l'ironie qui caractérisent Le maître

ignorant n'ont pas été suffisamment dégagés, alors même que l'oxymore du titre aurait dû servir d'indice ... Il faut là encore faire preuve d'une grande disponibilité d'esprit et ne pas s'enfermer dans des lectures préconçues ou toutes faites. Les extraits proposés chaque année aiguillonnent parfois la réflexion par des prises de position originales ou iconoclaste. Il convient donc de les lire sans idée préconçue et avec une honnêteté intellectuelle et une disponibilité authentiques.

Rapport du jury – Concours Tremplin 1 – Épreuve de synthèse de textes – Session 2009 – 4 -

#### BILAN DE L'ÉPREUVE DE LA SESSION 2009

Les candidats de la session 2009 ont fourni des copies honorables dans l'ensemble, légèrement meilleures que celles des années antérieures. Des compositions convenables, un peu laborieuses mais appliquées et informées des exigences de l'épreuve ont constitué l'essentiel du lot dévolu à chaque correcteur. En revanche, les excellentes compositions tout comme l'originalité de la réflexion personnelle et la richesse de la culture personnelle ont été particulièrement rares ... et appréciées.

Les principales difficultés rencontrées par les candidats se concentrent cette année encore sur les insuffisances de la maîtrise de la langue française, soit dans la compréhension des textes soit lors de la composition des réflexions ou la rédaction de la synthèse.

Le présent rapport s'est orienté vers un autre problème rencontré lors de cette session : la relative rareté des copies excellentes. Le souci d'enrichir sa culture personnelle, l'exigence d'une compréhension fine des enjeux des extraits, l'originalité d'une réflexion construite et argumentée constituent des atouts pour tous, ils permettent parfois de faire la différence, ce qui est déterminant dans un concours !